

CHAMPIONNAT ATLANTIQUE AFLI 2024



Avis de Course

Championnat Atlantique AFLI Manche N° 1
Interligue ILCX
Régionale AFLI
24/25 Février 2024

Brest Bretagne Nautisme
Port du moulin Blanc, Brest
Grade 4

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
3. Les règlements fédéraux.
4. Le règlement du classement national des coureurs AFLI et le règlement du championnat régional Atlantique AFLI.
5. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »
6. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
7. L'annexe T s'appliquera

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes ILCA : ILCA 4, ILCA 6 et ILCA 7.
La régata sera courue sur des bateaux de type Laser reconnus par World Sailing, communément vendus sous la marque ILCA ou Laser. Tous les bateaux doivent avoir la plaque World Sailing à jour collée dans l'arrière du cockpit, en accord avec les règles de classe ILCA et les règles de World Sailing.
- 3.2 Les bateaux admissibles DOIVENT se préinscrire par internet en ligne au plus tard **le 17 février 2024** à l'adresse suivante :

<http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=282>

Majoration de 10 euros pour les inscriptions **passée la date du 17 février 2024**

- 3.3 Les concurrents possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - la carte EurILCA 2024 reçue après adhésion à l'AFLI sur sa boîte email.
- : si non inscrit à l'AFLI se rendre sur : <http://www.francelaser.org/Nouveau/index.htm>
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2024
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - L'appartenance à la classe ILCA 2024
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'Euros,
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

- **35 euros** par bateau à payer
- **Plus 10 €** par bateau si pré-inscription faite après le 17 février 2024.
- **Paiement en ligne (Pensez à remplir le formulaire participant afin d'attribuer le paiement au coureur)**

5. PROGRAMME :

- 5.1 Confirmation d'inscription : Samedi 24 février de 9h30 à 12h00 a Brest Bretagne Nautisme
- 5.2 Contrôle : Adhésion AFLI 2024 **obligatoire**
- 5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 24/02/24	14h30	ILCA 7, 6 et 4
Dimanche 25/02/24	10h00	ILCA 7,6 ET 4

Dimanche 25 février 2024 : Dernier signal d'avertissement : 15h30.

6. **JAUGE** : Non utilisé

7. **INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles en ligne sur : <https://brestbretagnenautisme.fr>

8. **LES PARCOURS**

8.1 Les parcours à effectuer sont de types construits.

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

9. **SYSTEME DE PENALITE**

Pas modification de la règle 44.1

10. **CLASSEMENT**

10.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

(a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **3** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

11. **COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. **PRIX**

Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :

Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (ILCA 7, 6 et 4)

La 1ère Féminine en ILCA 7, le 1er Master ILCA 7 (à partir de 30 ans) et le premier ILCA 6 (à partir de 30 ans), la première fille en ILCA 4

13. **DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. **ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

15. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Port du moulin blanc 29200 Brest

02 98 02 51 44

contact@brestbretagnenautisme.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

